

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
2026-31 SEANCE DU 1er juillet 2026**

Date de la Convocation
25 juin 2026

Date de l’Affichage
25 juin 2026

L’an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Représentés : 2
Absents : 2

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET, M Grégory THIBAUD **Adjoints**,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT
Municipaux.

Objet de la délibération

**Désignation d’un
représentant à
l’Assemblée Générale du
GIP ID77**

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Grégory THIBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine PINCE

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d’amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d’intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d’intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l’arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d’intérêt public de structuration de l’offre d’ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d’intérêt public d’ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l’avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l’assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l’avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l’assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l’avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l’assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par
3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 077-217700384-20260701-2026_30DELIB-DE

Vu la délibération n° 2021-14 du 09/04/2021 relative à l'adhésion de la commune au Groupement
d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de
renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

DESIGNE

M. Philippe BARRAULT, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale
d'ID77.

Fait à Boisettes, le 1^{er} juillet 2026

Secrétaire de séance
Christine PINCE



Le Maire,
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif
De Melun dans un délai de deux mois à compter de
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
Informatique « Télérecours citoyens » accessible par
Le site internet www.telerecours.fr